

Réunion du 26 juin 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 75

Nombre de votants : 83

L'an deux-mille vingt-trois, le vingt-six juin à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Gilles LÉVÊQUE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Daniel PÉDEPRAT, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Anne-Lise GENNEVOIS, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Luis Miguel CONEJERO, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP (pouvoir à M. Gérard DUCOS), Fabienne COSTEDOAT-DIU (pouvoir à M. Hervé LAFITTE), Alice BENAVENTE, Idelette DEMAISON (pouvoir à M. Daniel PÉDEPRAT), Michel LAURIO, Amandine PAINSET, Laurent CHERITI, Laurent COUBLUCQ, Bernard GOBERT, Jean-Pierre FAYET (pouvoir à Mme Corinne CARRIAT), Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Jean-Pierre BOUNINE (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Marc DESPLAT, Jacques LABORDE (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Jérôme TOULOUSE, Guy ROMAIN, Francis GRINET (pouvoir à M. Henri POUSTIS), Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 11 - PCAET 2023 – 2028 : ADOPTION DES ENJEUX

Rapporteur : Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY

Le Plan Climat Air Energie 2017 – 2022 a été adopté en décembre 2022. Les résultats étaient encourageants pour le territoire qui a affiché une diminution des consommations énergétiques à hauteur de 19 % entre 2015 et 2020 et une augmentation des productions énergétiques de 306 % (hors biocarburant). Ainsi, le territoire a autoconsommé en 2020, 30 % des énergies renouvelables produites. Cette dynamique a engendré une baisse significative des Gaz à Effet de Serre (à hauteur de 10 %) et des polluants. Les secteurs industriels et résidentiels ont participé largement à ces bons résultats ainsi que le secteur agricole. Par contre, des efforts sont à poursuivre pour les secteurs du transport et du tertiaire.

Récemment, le contexte international a souligné des tensions géopolitiques et une insécurité d'approvisionnement d'énergies et de matières premières. En parallèle, le réchauffement climatique a démontré la nécessité de s'engager dans la transition écologique et de trouver des solutions fondées sur la nature.

De plus, la collectivité s'engage dans la réindustrialisation de son bassin économique. Cela entraîne plusieurs interrogations comme l'utilisation du foncier, le choix des énergies décarbonées et des matériaux biosourcés, les modes de déplacement du fret à privilégier, la mise en place de nouveaux circuits courts, les formations adaptées, le logement pour les nouveaux arrivants et aussi leur qualité de vie. Il faut inventer un nouveau récit économique, sociologique et écologique. Pour y répondre pleinement, la collectivité construit en parallèle son PLH, son PCAET et son PLUi.

Les défis à prendre en compte sur notre territoire dans le cadre du changement climatique sont :

- De nouveaux aléas climatiques : chaleur – incendies – retrait gonflement,
- Un changement de saisonnalités de l'eau et de disponibilité de la ressource en eau,
- La réduction de la facture énergétique en limitant les consommations et en maîtrisant les coûts,
- La décarbonation des énergies par la production d'EnR&R pour tous les secteurs et l'adéquation entre les besoins et les productions,
- La production de matières premières locales et les besoins des différents secteurs.

La maîtrise des consommations énergétiques pour 2050 passera par la sobriété, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables et cela pour tous les secteurs. La plaquette annexée à la présente délibération reprend les principaux éléments.

La trajectoire de l'Etat ou celle de la Région oriente vers l'augmentation de la part des énergies renouvelables autoconsommées dans la consommation globale et la réduction des émissions de GES à la capacité de stockage naturel du CO₂. Un scénario sera élaboré par la collectivité dans le cadre de la stratégie : il devra être cohérent avec les ressources locales et le changement climatique.

Les principaux points du diagnostic ont été partagés avec plusieurs acteurs du territoire dans le cadre d'ateliers (agriculteurs, industriels, distributeurs d'énergies, acteurs de la mobilité et sociaux et élus). Des échanges ont aussi eu lieu dans le cadre de la commission environnement de juin 2022 à juin 2023. Le comité de pilotage s'est réuni le jeudi 7 juin 2023 et une présentation en bureau a été effectuée le 12 juin 2023.

Les enjeux sont :

- La quantification des besoins et des ressources du territoire,
- Une planification d'une stratégie équitable pour tous,
- L'anticipation des conséquences des aléas climatiques par des solutions fondées sur la nature et la technique,
- La traduction dans l'Aménagement durable du territoire,
- L'exemplarité de la collectivité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'adopter** les enjeux du PCAET tels qu'évoqués ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,



Patrice LAURENT